

Réunion du Comité Directeur

Mercredi 30 juin 2010

Membres absents : JF.Chalon (excusé) – D.Truchy (non excusé)

Absents en début de réunion : D.Vallée – Ch.Guillaud

Participe à cette réunion le délégué départemental .

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 29 avril 2010 adopté à l'unanimité (10 présents)

Compte-rendu de la réunion de travail du 28 mai 2010 « Fonctionnement du Comité Départemental (dernière étape) » adopté à l'unanimité des membres présents lors de la réunion de travail - (Membres du Groupe de travail présents le jour de la réunion : Agnès Gautherin , J.Claude Durand , Louise Charue , José Vié , Charly Gonzalez , Nicole Durand)

Compte-rendu de la réunion de bureau du 24 juin adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion .

Compte-rendu de la « CD.Communication » du 24 juin 2010 adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

TARIFS 2010/2011 : affiliations et licences

- Suite au vote de l'AG. annuelle de mars 2010 , la part départementale ne sera pas augmentée .
Le bureau réuni le 24 juin propose qu'il y ait uniquement un réajustement pour arrondir le montant de l'affiliation et celui de la licence aux 5 ou 10 centimes près .

Le Comité Directeur entérine cette proposition et les tarifs aux 5 centimes près .

Unanimité (10 présents)

Ces tarifs seront sur le site dès le 08 juillet 2010 .

Remarque – Pour 2011 , l'affiliation des clubs n'augmente que de 0,45 € ; les licences Dirigeant , R.1 et R.2 augmentent au maximum de 20 centimes ; la licence R.3 augmente au maximum de 0,75 € (en raison de l'augmentation de l'APAC) .

REORGANISATION du fonctionnement du CD

Présentation de la dernière phase par la Présidente du Comité Directeur , avant étude du document préparé par le groupe qui a travaillé sur ce sujet le 28 mai 2010 :

a) RAPPEL – Pourquoi cette réorganisation ?

- Les CTD n'étant pas des entités juridiques , le fonctionnement précédent était anti-statutaire et plus grave illégal en ce qui concernait les finances .

- D'autre part , la Ligue Départementale , au travers de la FOCEPY , nous avait laissé, dès que ses difficultés étaient apparues , une certaine autonomie financière afin que l'UFOLEP ne soit pas entraînée dans la liquidation qui se profilait . Ce fonctionnement est également anti-statutaire .

La Ligue Régionale a recréé une antenne dans l'Yonne . L'UFOLEP va devoir signer une nouvelle convention Ligue/UFOLEP . Si nous espérons conserver notre autonomie financière , encore faut-il que le Comité Départemental soit crédible auprès de la Ligue et donc que son fonctionnement financier soit statutaire . Le Comité Départemental ne peut recevoir une aide financière de la Ligue (gratuité du logement , non reversement de la part départementale Ligue) sans , en contrepartie , avoir un fonctionnement irréprochable .

- N'oublions pas que les deux salariés sont dorénavant totalement à la charge du Comité Départemental , d'où la nécessité de gérer au mieux le budget et principalement les dépenses .

- D'autre part , le travail de la secrétaire-comptable sera simplifié . Elle ne sera plus tributaire des personnes qui , chargées des comptes dans les CTD , n'ont pas toujours le temps de lui fournir les documents dans les délais indispensables .

- Enfin , il est indispensable de recréer le groupe « UFOLEP.Yonne » , ce qui n'est plus le cas avec les CTD qui , actuellement , vivent les unes à côté des autres , mais jamais ensemble .

Comment les licenciés peuvent-ils prendre conscience qu'ils font partie d'une fédération omnisports quand les CTD jouent le rôle de fédérations indépendantes ?

- Réorganiser le fonctionnement financier du Comité , ce n'est pas , comme certains le disent , « enlever le pouvoir » aux CTD . Celles-ci resteront totalement chargées de l'aspect technique des activités . Le Comité Départemental a besoin des CTD pour le conseiller dans ce domaine .

Au niveau national , les Commissions Nationales UFOLEP ne gèrent aucunement le budget qui leur est attribué en fonction de leurs projets .

- La présidente est surprise de l'étonnement de certains qui disent découvrir les orientations du Comité Directeur .

Depuis 2006 , le Comité Directeur travaille dans ce sens . Lors du renouvellement de celui-ci en mars 2009 , j'avais rappelé que la finalisation de cette réorganisation , compte tenu du nouveau fonctionnement de la délégation , serait un de nos travaux prioritaires .

b) Avant l'étude du document de travail , la Présidente en résume les grandes lignes et les objectifs :

- Finances totalement gérées par le Comité Départemental .
- Fonctionnement identique de toutes les CTD :
 - . montant similaire pour la participation au fonctionnement des activités ;
 - . suppression des nombreuses amendes financières appliquées par certaines CTD , pour les remplacer par des pénalités de points , par exemple . Ce système d'amendes ne correspond pas à nos valeurs .
 - . mutualisation des moyens financiers et humains ;
 - . coopération entre les activités : calendriers communs ..

c) Examen du document « Fonctionnement du Comité Départemental – Dernière étape » remis à chaque membre du Comité Directeur

Arrivée à la réunion de Ch.Guillaud donc 11 membres du CD présents .

La Présidente propose d'étudier et de soumettre au vote les différents points du document de travail élaboré le 28 mai 2010 .

Certains membres du Comité s'opposant à cette façon de travailler et remettant en cause les compétences du Comité Directeur, prétextant que ce sont les CTD qui

doivent fixer les règles de fonctionnement , la Présidente demande qui souhaite étudier ce document ; 7 sont favorables .
Malgré cela , impossibilité de travailler , certains de ceux qui étaient défavorables ayant une attitude gênante .

REGLEMENTS SPORTIFS DEPARTEMENTAUX

La CD. des Statuts et Règlements , tous les membres étant présents , s'est réunie le mercredi 30 juin de 10 h à 11 h 30 , à Auxerre , pour étudier les demandes des CTD.Foot et Billard concernant des propositions de modifications à leur règlement sportif respectif .

A / En préalable , la CD. des Statuts et Règlements souhaite que soit modifié l'article « Discipline et attitude dans la pratique » , pour l'ensemble des activités ayant un Règlement Sportif Départemental, de la façon suivante :

a) Supprimer tout ce qui est actuellement inscrit .

b) Remplacer par : « *Application stricte du Règlement National disciplinaire et de l'article 19 du Règlement Intérieur du Comité Départemental UFOLEP.Yonne* » .

c) Y intégrer le texte précisant dans quel groupe (I ou II) sont classées les fautes commises . (Voir ci-dessous) .

d) Mettre en additif les sanctions spécifiques

- « d'intérêt éducatif » prévues par certaines CTD (Cyclosport)

- en cas de dossier transmis à la CD.Disciplinaire (suspension immédiate à titre conservatoire :football) .

Extrait du Règlement National Disciplinaire

Le barème des sanctions s'applique aux fautes commises par des licenciés ou des pratiquants occasionnels lors d'activités programmées aux différents niveaux de l'UFOLEP (compétition , stage , réunion ...) ou par des dirigeants des associations affiliées ayant eu un comportement délictueux . (Règlement Disciplinaire National UFOLEP – Titre 3 - Article 19 – Alinéa « Barème des sanctions ») .

I. FAUTES traitées au niveau de la Commission Technique ou du responsable de stage (Règlement Disciplinaire de l'UFOLEP) :

a) faute volontaire technique entraînant l'avertissement avant expulsion ;

b) coureur quittant l'activité délibérément sans en avoir reçu l'ordre ;

c) équipe abandonnant l'activité avant la fin de l'épreuve ;

d) refus du coureur ou du responsable d'équipe de signer les documents officiels ;

e) faute disqualifiante entraînant pour « la rencontre » l'exclusion définitive .

SANCTIONS allant de l'exclusion de la manifestation , du stage ... à 4 semaines de suspension , assorties n en plus , des amendes prévues chaque saison dans les règlements , et/ou de travaux d'intérêt fédéral .

Remarque – Ces peines peuvent être doublées en cas de récidive dans les 6 mois suivant la notification .

II. FAUTES traitées au niveau des Commissions Disciplinaires réglementaires

- Les manquements à la discipline (insultes – violences entre licenciés et/ou à l'encontre des arbitres , officiels , bénévoles , spectateurs ...) et au respect des règlements (tricheries , fausses déclarations ...) **sont du ressort de la** Commission de Discipline de Première Instance . Elle se réunit à la demande du plaignant qui adresse sa demande au Président de cette Commission , sous couvert du Président du Comité Départemental .

- Le dossier qui sera présenté à ces Commissions doit être constitué par un instructeur ne faisant pas partie de la CD.Discipline (Première Instance ou Appel) et désigné par le Comité Directeur .

- Tout licencié sanctionné par la Commission de Discipline de 1^e Instance , ou plaignant , peut faire appel auprès de la Commission de Discipline d'Appel .

SANCTIONS – 4 groupes selon la gravité des fautes commises
Voir Règlement Disciplinaire National UFOLEP .

Décision du Comité Directeur - Pour à l'unanimité (11 présents)

- SANCTIONS SPECIFIQUES

CYCLOSPORT

Un cycloportif qui aura été désagréable , dans ses propos , à l'encontre d'un commissaire ou d'un bénévole , quelle que soit la fonction de celui-ci , pourra se voir infliger , par la CTD.Cycloport, pour avoir le droit de recourir , l'obligation d'aider à prendre une arrivée au podium . Cette sanction lui sera également appliquée si c'est un membre de son entourage qui a été incorrect .

Décision du Comité Directeur - Pour à l'unanimité (11 présents)

FOOTBALL

Dans le cas d'un dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline de 1^e Instance , le(s) joueur(s) est (sont) suspendu(s) à « titre conservatoire » , en attendant la décision de la dite Commission .

Décision du Comité Directeur - Pour à l'unanimité (11 présents)

B/ La CD.Statuts et Règlements rappelle que

- Suite à une décision du Comité Directeur , tous les règlements sportifs doivent être rédigés selon une trame similaire .
- Ces règlements comportent les règles techniques de l'activité , tout commentaire sur ces règlements étant exclu .
- Ces règlements ne peuvent être modifiés en cours de saison . Ils le sont une fois par saison à l'issue de la réunion annuelle .

C/ PROPOSITIONS de la CD.Statuts et Règlements

a) Lors de l'AG.Nationale 2010 à Nantes , il a été décidé que les départements auraient , pour certaines activités , la possibilité de ne pas imposer le Certificat Médical lors du renouvellement de la licence .

La CD.Statuts et Règlements interroge le Comité Directeur sur ses intentions dans ce domaine .

Décision du Comité Directeur à l'unanimité (11 présents) – Obligation du certificat médical pour la première prise de licence et le renouvellement de celle-ci pour toutes les activités proposées dans l'Yonne .

b) La CD.Statuts et Règlements note que l'envoi des convocations en LR et/ou LR/AR pour les réunions des Commissions de Discipline engendre d'importantes dépenses en frais postaux. Elle propose que celles-ci incombent au(x) licencié(s) dont l'attitude a justifié la réunion des dites commissions .

Décision du Comité Directeur à l'unanimité (11 présents) – Les frais postaux engendrés par la convocation d'une Commission de Discipline (1^e Instance ou Appel) sont à la charge du (des) club(s) du(des) licencié(s) dont l'attitude a nécessité cette réunion , si ce(s) licencié(s) est (sont) reconnu(s) coupable(s) .

D/ MODIFICATION du Règlement Sportif Billard

- a) LICENCE – R1 – Avec certificat médical
Avis du Comité Directeur – Voir ci-dessus .
- b) « L'OUVERTURE D'UNE BUVETTE n'est pas autorisée lors des Championnats UFOLEP »
– Avis de la CD.Statuts et Règlements - Aucun règlement UFOLEP ne l'interdit donc cela ne peut apparaître dans un règlement .
Avis du Comité Directeur – Avis défavorable entériné par le CD à l'unanimité (11 présents) donc à supprimer .
- c) Article 9 – REPORT DE RENCONTRES – « En cas d'impossibilité majeure – conditions météo – aviser au moins 4 jours avant ».
Avis de la CTD.Statuts et Règlements – Les conditions météo peuvent se détériorer très rapidement (dans la nuit), donc ne pas indiquer de délai pour la demande de report .
Avis du Comité Directeur – A l'unanimité , suppression d'un délai quel qu'il soit .
- d) RECLAMATIONS – La CD.Statuts et Règlements propose une rédaction identique à celle des autres Règlements Sportifs de l'Yonne
Avis favorable du Comité Directeur , à l'unanimité .
- e) E. RELATIONS avec les autorités compétentes - Alinéa 2 – A nouveau le problème de la buvette.
Avis du Comité Directeur - A supprimer , à l'unanimité .
- f) MUTATIONS – Avis de la CTD.Statuts et Règlements : ce ne sont pas les clubs mais le Comité Départemental qui gère les mutations donc rédaction de cet article similaire à celui qui apparaît dans les autres règlements sportifs .
Avis favorable du Comité Directeur , à l'unanimité .
- g) REUNION ANNUELLE
La rédaction de cet article doit être la même que celle des autres Règlements Sportifs de l'Yonne.
Avis favorable du Comité Directeur , à l'unanimité .
- h) SANCTIONS et AMENDES - La Rédaction de cet article doit être similaire à celui qui apparaît dans les autres règlements sportifs .
Avis favorable du Comité Directeur , à l'unanimité .
- j) MODIFICATIONS TECHNIQUES - Aucune remarque particulière .
Avis favorable du Comité Directeur , à l'unanimité .

D/ MODIFICATION du Règlement Sportif Football

MODIFICATIONS TECHNIQUES - Aucune remarque particulière .
Avis favorable du Comité Directeur , à l'unanimité .

QUESTIONS DIVERSES

A/ AVENIR de Marion

Afin de pouvoir travailler dans un autre organisme pendant les vacances d'été , Marion Niel , éducatrice stagiaire , a démissionné de son poste de l'UFOLEP , par courrier en date du 15 juin 2010 , sa démission prenant effet le 26 juin 2010 au soir .

Pour la saison prochaine , afin de répondre à la demande de certaines associations , il est indispensable de prévoir les interventions d'un éducateur embauché sous « Contrat Intermittent » .

Conditions de ce type de contrat – Durée maximale de travail : 1250 heures/an - Durée minimale fixée par l'employeur – Coût pour le Comité Départemental : 15,84 €/h (comprenant salaire + charges + congés payés) .

Le bureau propose

- a) *d'employer un éducateur en » Contrat Intermittent » ;*
- b) *de facturer ses heures d'intervention dans les associations à un tarif compris entre 22 et 24€/heure (et de dissocier les frais de déplacement) ;*
- c) *de rencontrer Marion pour savoir si elle est intéressée et motivée pour cet emploi.*

Le Comité Directeur entérine à l'unanimité(11 présents) ce projet et fixe le tarif d'intervention de l'éducateur à 22 €/heure .

B/ « 12 HEURES UFOLEP 2011 DE TENNIS DE TABLE »

Arrivée de Daniel Vallée .

La CNS.Tennis de table recherchant un département pour organiser en 2011 , le **Comité Départemental de l'Yonne , en réponse à la demande de la CTD.89 , décide, à l'unanimité (12 présents) de se porter candidat .**

Il rappelle qu'il assumera l'entière responsabilité financière et administrative de la manifestation et remercie le club de Villeneuve/Yonne qui souhaite assurer la partie technique .

Afin de préparer cette manifestation , une réunion Comité Directeur / CTD.Tennis de table / Club de Villeneuve devra être programmée dès septembre .

C/ CALENDRIERS 2010/2011

Suite à la réunion de la CD.Communication du 24 juin 2010 , JC.Durand présente deux projets « Page UFOLEP » commune à tous les calendriers :

- a) *une page avec photos en filigrane (difficulté à reconnaître les activités)*
- b) *une page photos (toutes les activités étant présentées) indépendante du texte « Qu'est-ce que l'UFOLEP ? » suivie de la page « L'UFOLEP , fédération affinitaire... »*

Il pense que la deuxième proposition est plus agréable .

A l'unanimité , le Comité Directeur entérine cette deuxième proposition . Ceci implique un petit changement par rapport à ce qui avait été décidé en CD.Communication .

Les calendriers se présenteront donc de la façon suivante :

- *Couverture selon schéma paru dans le compte-rendu de la réunion de CD.Communication du 24 juin.*
- *Page 2 (couverture intérieure) : Montage photos proposé par JC.Durand*
- *Page 3 (1^e page papier = page de droite) : Texte « Qu'est-ce que l'UFOLEP ? » avec page photos (voir ci-dessus) en filigrane .*
- *Page 4 (= verso de la page 3) : Sur une demi-page , coordonnées de la délégation UFOLEP.Yonne*
- *Page 5 : Mot de la Présidente .*

D/ « MULTISPORTS ADULTES »

Faute de temps , les responsables étant arrivés pour 20 h 30 , le sujet n'a pas été abordé .

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée 20 h 45 .

Le 05 juillet 2010

**La Présidente
du Comité Directeur
Agnès Gautherin**

**La secrétaire
du Comité Directeur
Nicolle Durand**